

Arrêté n° 2023-031
Portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade
d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-242 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 3 juillet 2020 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 6, 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté n°2021-127 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 17 mars 2021 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté n°2022-302 du Président du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 13 mai 2022 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats dont les nominations ont été enregistrées depuis le 13 mai 2022,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe dans les délais impartis, pour une année supplémentaire, conformément à l'article L325-38 du Code général de la Fonction Publique et ce dans la limite du délai global d'inscription sur la liste d'aptitude,

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Considérant les demandes de prolongation d'inscription au titre d'un motif du Code général de la Fonction Publique,

Arrête :

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe est désormais établie comme suit, par ordre alphabétique.

(cf. Annexe jointe qui comporte 3 pages numérotées de 3 à 5)

Article 2 :

Les candidats qui n'ont pas été nommés stagiaires au terme de la deuxième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une troisième année. Les candidats qui n'ont pas été nommés stagiaires au terme de la troisième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une quatrième année. Il appartient à la personne déclarée apte de demander sa réinscription au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Ces demandes de réinscription doivent être formulées, par lettre recommandée, dans un délai d'un mois avant la fin de l'année d'inscription en cours sur la liste d'aptitude.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu, le cas échéant, durant l'accomplissement du service national ou en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, de longue durée ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat et lorsqu'un lauréat est recruté en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-13 du Code général de la Fonction Publique alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L.120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 JAN. 2023

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

- Publication par voie électronique le :

25 JAN. 2023

ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE

Civilité	Nom	Nom Jeune-Femme	Prénom
Madame	ABDNOURI	ABDNOURI	Anissa
Madame	ALOA NGUELE	OBELE	Jeanne
Madame	BACAR	MADI MCHINDRA	Fatima
Monsieur	BELHADJ	BELHADJ	Salem
Madame	BOUISSET	BOUISSET	Sylvie
Madame	BREDELET	BREDELET	Pauline
Madame	BRENDANI	BRENDANI	Alexane
Madame	BREUIL	ATANGANA	Marie
Madame	CARENTON	CARENTON	Amélie
Madame	CARROT	CARROT	Céline
Madame	CAVALHEIRO	CAVALHEIRO	Laura
Monsieur	CAZES	CAZES	Florian
Madame	CHEVALLIER	CHEVALLIER	Elodie
Madame	CHIFFRE	CANAC	Elodie
Monsieur	DEBOSZ	DEBOSZ	Yann
Madame	DELEBERGHE	DELEBERGHE	Gwendoline
Madame	DENOM	DENOM	Peggy
Madame	DESSAUCE	DESSAUCE	Karine
Madame	DEVEAUX	DEVEAUX	Prescilia
Madame	EL MESSBAHI	EL AYADI	Fatima
Madame	FAURIAT	FAURIAT	Fany
Madame	GALIFI	GALIFI	Chloé
Madame	GARAIX	GARAIX	Cindy
Monsieur	GOURI	GOURI	Sitof
Madame	GRACIA	GRACIA	Elsa
Madame	GRASSET	GRASSET	Claire

Madame	GRIBEL	GRIBEL	S
Madame	GUERROUDJ	GUERROUDJ	Amna
Madame	HALIMI	DOUAH	Manel
Madame	HAMONOU	LAMER	Delphine
Madame	HEIZ	HEIZ	Margaux
Madame	JOURNIAC - LACROIX	JOURNIAC - LACROIX	Sarah
Madame	KABASELE KAPENA	TSHIANDA MUAMBA	Claris
Madame	LAPALUS	LAPALUS	Lydia
Madame	LAURENT	LAURENT	Nelly
Madame	LECLERE	LECLERE	Gwendoline
Madame	LEHRMANN	BERGER	Camille
Madame	MACHET	NTIBIBUKA	Nathalie
Madame	MARCON	MARCON	Fanny
Madame	MARTY	MARTY	Myriam
Madame	MASSARD	MASSARD	Lorraine
Madame	MENNA	MENNA	Imane
Madame	MORO	MORO	Chloé
Madame	NDIONE	NDIONE	Félicité
Madame	NOUVEL	NOUVEL	Illona
Madame	NTOVE MAWELLET	NTOVE MAWELLET	Loris
Madame	OLIE	OLIE	Morgane
Monsieur	PAGES	PAGES	Jean-Luc
Madame	PLAYOULT	DETHOOR	Nathalie
Madame	PRADIER	PRADIER	Ophelie
Madame	PUCCIO	PUCCIO	Jocelyne
Madame	PUECH	BILA	Amelie
Madame	RENARD	RENARD	Alice
Madame	REY	REY	Guylaine
Madame	REZIG	REZIG	Soraya
Monsieur	RIBEYROLLES	RIBEYROLLES	Florent

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le 
ID : 063-286300140-20230124-AR_2023_031-AR

Madame	SALESSES	SALESSES	C
Madame	THERS	CASSAN	Anne Marie
Madame	THOMAS	THOMAS	Leslie
Madame	TORRISANI	TORRISANI	Marie
Monsieur	WLEKLINSKI	WLEKLINSKI	Edmond

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le



ID : 063-286300140-20230124-AR_2023_031-AR